

LE POLE COMPTABLE VOUS PROPOSE :

Bénéficiez du statut Jeune Entreprise Innovante ou Universitaire

VOUS VOUS POSEZ LES
QUESTIONS SUIVANTES :

→ Je suis seul(e) sur le marché à proposer mon service/produit, mon activité est-elle innovante ?

→ Quels sont les avantages fiscaux et sociaux à être innovant ?

→ Ma société peut-elle bénéficier du statut JEI/JEU ?

→ Comment sécuriser l'application du dispositif JEI/JEU ?

LES CRITERES DES JEI/JEU

Jeune Entreprise Innovante :

La JEI est soumise à 5 critères :

- Etre une PME au sens communautaire,
- Avoir des dépenses de R&D représentant au moins 15% de ses charges,
- Avoir moins de 8 ans,
- Etre indépendante,
- Etre réellement nouvelle.

Jeune Entreprise Universitaire :

A l'exception du critère de dépenses R&D, la JEU est soumise aux mêmes critères que la JEI, ainsi qu'à 2 critères supplémentaires :

- Etre dirigée par un étudiant ou un jeune diplômé,
- Avoir pour activité principale la valorisation de travaux de recherche.

LES AVANTAGES SOCIAUX ET FISCAUX

L'entreprise peut notamment bénéficier des avantages suivants, jusqu'au terme de la 7^e année suivant celle de la création :

- Exonérations partielles de cotisations sociales patronales d'Urssaf pour les salariés affectés principalement à la R&D,

- L'une exonération totale d'IS au titre du 1^{er} exercice bénéficiaire, de 50% d'IS au titre de l'exercice bénéficiaire suivant.

A noter que les aides fiscales accordées sont soumises à des plafonds Européens.

LES MODALITES PRATIQUES

Afin de confirmer l'éligibilité de votre entreprise à ces avantages, il est conseillé de sécuriser auprès de l'administration le statut JEI/JEU.

Notre Cabinet sait vous accompagner dans l'accomplissement des formalités d'obtention de ce rescrit :

- Faire confiance à notre expertise et notre connaissance de votre structure,
- Ne pas sous-estimer la rigueur de cette procédure, Etre assuré de notre engagement à défendre au mieux vos intérêts, notamment en étudiant la possibilité de bénéficier du remboursement immédiat de la créance du CIR.

LES POINTS FORTS DU STATUT JEI/JEU :

- Possibilité de cumuler avec le CIR,
- Allègement de la fiscalité sur les plus-values de cession des parts.

DES ENGAGEMENTS PROFESSIONNELS :

- Une lettre de mission contractuelle qui définit notre intervention,
- Une indépendance et éthique garanties, conformément au Code de déontologie de notre profession,
- Un service inclus dans nos missions comptables et sociales,
- Adapter notre accompagnement à vos spécificités et vous faire bénéficier des aides et avantages.

UNE MAITRISE DES RISQUES :

- L'absence de validation des critères d'éligibilité peut vous conduire à perdre la totalité des avantages sociaux et fiscaux, ainsi qu'à rembourser ceux dont vous auriez bénéficié à tort.